

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BNC-20151007

Date de publication : 07/10/2015

BNC - BENEFICES NON COMMERCIAUX

Positionnement du document dans le plan :

[BNC - Bénéfices non commerciaux](#)

1

Les bénéfices non commerciaux (BNC) constituent l'une des catégories de revenus passibles de l'impôt sur le revenu. Après avoir été déterminés suivant les règles exposées dans la présente série, ces bénéfices sont totalisés avec les autres revenus du contribuable, pour former le revenu global qui sera soumis à l'impôt.

Dans la présente série, seront donc examinés :

- Le champ d'application et la territorialité ([BOI-BNC-CHAMP](#));
- La base d'imposition ([BOI-BNC-BASE](#)) ;
- Les réductions et crédits d'impôt ([BOI-BNC-RICI](#)) ;
- Les régimes d'imposition et obligations déclaratives ([BOI-BNC-DECLA](#)) ;
- Le recouvrement, le contrôle et le contentieux ([BOI-BNC-PROCD](#)) ;
- Les régimes sectoriels ([BOI-BNC-SECT](#)) ;
- La cession ou la cessation d'activité ([BOI-BNC-CESS](#)).

10

Pour la liquidation de l'impôt, il conviendra de se référer au [BOI-IR-LIQ](#).